



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

veufs et veuves

Question écrite n° 39143

Texte de la question

Mme Laurence Dumont appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'allocation de veuvage. L'allocation de veuvage permet actuellement de fournir une ressource à des personnes en situation difficile, parfois jusqu'à ce que le veuf ou la veuve atteigne l'âge requis pour obtenir une pension de réversion. Cependant, pour bénéficier de ce dispositif, il est nécessaire d'avoir ou d'avoir eu un enfant à charge, ce qui met dans l'embarras un certain nombre de veufs ou de veuves qui ne sont pas dans ce cas. Elle lui demande en conséquence de bien vouloir indiquer quelles mesures son ministère compte prendre pour améliorer sensiblement cette situation. Elle précise qu'au moment où l'on débat de la loi de financement de la sécurité sociale, il est urgent de changer cette situation.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Dumont](#)

Circonscription : Calvados (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39143

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 1999, page 7226